



« Les Amis de Saint Brevin »
ASSOCIATION agréée par arrêté préfectoral
pour
la protection de l'Environnement –

Adresser courrier -
23 Avenue Saint Georges –
44250 SAINT BREVIN -

Email : contact@lesamisdesaintbrevin.fr
Site : www.lesamisdesaintbrevin.fr

Compte-rendu de la réunion du 10 septembre 2009
avec M. FERRE adjoint chargé de l'environnement

Pour les ASB : G. Ackaouy, D. Boyet

La réunion a porté sur les points suivants :

- l'ensablement et la gestion durable du trait de côte
- les exutoires de la Courance et du ruisseau du Val d'Or
- les plages de l'Océan et l'exutoire du Boivre

1- Ensablement et Gestion du trait de côte

Les ASB demandent ce qu'il en est de l'étude de Gestion durable du trait de côte dont il avait été question lors d'un entretien l'an passé avec un autre élu.

A la connaissance de M. Ferré il existe des études diverses et variées sur le sujet pour la côte allant bien au-delà de l'estuaire de la Loire, mais rien de spécifique à Saint Brevin. Il est notoire que le sud de l'estuaire s'ensable globalement alors que le nord se désensable. De nombreuses hypothèses existent dont aucune n'a été confirmée. Les ASB s'étonnent alors que ces études ne fassent pas l'objet d'une synthèse qui permettrait peut-être d'y voir plus clair et d'AGIR.

Pour Saint Brevin M. Ferré fait remarquer que l'ensablement est un phénomène naturel et ancien, bien qu'il semble évoluer très rapidement dernièrement et que, de ce fait, il serait préférable d'accompagner le phénomène plutôt que de tenter de lutter.

La question demeure : comment ?

2- Exutoires de la Courance et du ruisseau du Val d'Or

Il y a quelques années un réensablage était venu à bout du lagunage mais celui-ci reprend.

Les ASB demandent si un traitement du problème à plus long terme, tel que le détournement de la Courance et du ruisseau du Val d'Or sur le Bodon ne serait pas souhaitable.

M. Ferré, s'il ne rejette pas cette idée a priori, ne pense pas que la commune puisse y faire face financièrement dans un proche avenir.

3- Plages de l'Océan et exutoire du Boivre

M. Ferré rappelle d'emblée que, sur ce sujet, le principal interlocuteur est le Syndicat d'Aménagement Hydraulique avec lequel une convention est imposée à la commune. Le SAH délègue cette gestion à la Compagnie d'Exploitation des Ports (présidée par M. Hervé de Villepin) du groupe Veolia.

M. Ferré signale d'ailleurs que par un courrier de fin juillet ou début août la municipalité a alerté la Préfecture sur le problème qui mérite un traitement à long terme.

Parallèlement, et pour le court terme, il a développé au bureau municipal d'août l'idée d'aménagement d'une passerelle au-dessus du Boivre qui permettrait d'utiliser à nouveau la partie de plage actuellement fermée. Cette idée, bien perçue, semble-t-il, par l'ensemble du bureau serait actuellement à l'étude. La solution de remise en service d'un chenal direct ne semble pas être retenue pour le moment.

Nous remercions M. Ferré d'accepter si volontiers de nous recevoir, d'écouter les soucis de nos adhérents et de partager avec nous son point de vue sur les sujets évoqués.